Vaccin Covid : Des milliards de doses à la poubelle, plus personne n’en veut

[Source : geopolintel.fr]

Imaginez que tous les contrats passés entre Pfizer et l’Union Européenne n’ont qu’une seule et même destination, l’incinérateur.
Ce sont des milliards de doses qui sont incinérées ou données aux pays pauvres puisque personne ne veut se faire vacciner. La supercherie du confinement a été actée par les révélations du journal anglais The Telegraph et les fameux Lockdown Files.
Maintenant nous découvrons que la vaccination Covid était aussi une fraude.

L’eurodéputé croate Mislav Kolakušić :

> « Aujourd’hui, nous assistons à l’incinération de milliards de doses de vaccins covid dans le monde entier parce que personne n’en veut…
> … Il aurait été préférable de les brûler immédiatement et de sauver ainsi la santé et la vie de nombreux citoyens » !

La position de l’eurodéputé va encore plus loin puisqu’il demande aussi la création d’un fonds d’indemnisation pour les victimes des effets secondaires du vaccin.

Selon une dépêche de l’agence Reuters, on apprend que l’UE pourrait payer plus cher les injections COVID de Pfizer en échange d’un plus petit volume de vaccin.

Des milliards partent en fumée pour engraisser les laboratoires pharmaceutiques par la corruption des gouvernements.

27 JANVIER (REUTERS) – BRUXELLES DISCUTE AVEC PFIZER (PFE.N) ET BIONTECH (22UAY.DE) DE LA POSSIBILITÉ DE RÉDUIRE LES 500 MILLIONS DE DOSES DE VACCIN COVID-19 QUE L’UE S’EST ENGAGÉE À ACHETER CETTE ANNÉE, EN ÉCHANGE D’UN PRIX PLUS

ÉLEVÉ, A DÉCLARÉ UNE SOURCE AU COURANT DES NÉGOCIATIONS.

Il est également question d'une prolongation du délai de livraison, éventuellement jusqu'au second semestre 2024, a précisé la source. Cette source n'a pas souhaité être identifiée, car les discussions sont confidentielles.
Les négociations sont en cours et l'on ne sait pas encore quel en sera le résultat final.

Les négociations interviennent dans un contexte de saturation mondiale des vaccins COVID-19 et portent sur le plus gros contrat de vaccins signé par l'UE pendant que la pandémie faisait rage.
Un porte-parole de la Commission européenne, sollicité pour commenter les négociations, a invité les fabricants de vaccins à collaborer avec les États membres et la Commission « pour faire en sorte que les accords reflètent l'évolution de la situation ».

La Commission « continuera d'adapter l'approvisionnement en doses de vaccin dans les années à venir, et de l'étendre sur une période plus longue », a déclaré le porte-parole, refusant de commenter les prix ou d'autres détails.

Un porte-parole de Pfizer a refusé de commenter les détails des discussions, mais a déclaré que l'entreprise s'était toujours engagée à tenir compte des préoccupations des États membres de l'UE.

En ce qui concerne le prix, le porte-parole de Pfizer a déclaré :

> « Nous avons toujours eu une approche de tarification échelonnée pour le vaccin COVID-19, guidée par des volumes convenus et des niveaux de revenu national, afin d'assurer l'équité entre les accords conclus avec des pays ayant des profils économiques similaires. »

Un porte-parole de BioNTech a ajouté que son entreprise « continue de travailler avec la Commission européenne et les gouvernements pour trouver des solutions pragmatiques tout en respectant les principes fondamentaux convenus entre les parties lors de la conclusion de l'accord ».

SURABONDANCE MONDIALE

Bien que la surabondance de vaccins soit un problème mondial, l'Europe est confrontée à un excès particulièrement important.

La plupart des citoyens de l'Union européenne qui souhaitaient recevoir une première dose du vaccin COVID-19, et ceux qui pouvaient ensuite bénéficier d'un rappel l'ont reçu. En novembre, l'autorité européenne de réglementation des médicaments a fait savoir que l'utilisation des doses de rappel avait été décevante.

En mai 2021, Bruxelles a signé un contrat avec Pfizer et BioNTech pour l'achat de 900 millions de doses, avec une option pour 900 millions de doses supplémentaires d'ici à la fin de 2023.

La moitié ou plus des 900 premiers millions de doses prévues par ce contrat n'ont pas encore été livrées en raison d'une baisse de la demande l'année dernière. L'UE n'a pas exercé l'option supplémentaire.

Selon Our World in Data, quelque 328 millions de personnes dans l'UE, sur une population totale d'environ 450 millions, ont reçu le premier cycle de vaccination.

Les discussions sur les doses non désirées sont les dernières d'une série de négociations sur les changements à apporter au contrat 2021. Bruxelles est sous pression pour réduire le volume des vaccins, car les États membres de l'UE se plaignent de budgets serrés et ne souhaitent pas dépenser de l'argent pour des doses inutiles.

À 19,50 euros (21,22 dollars) dans le contrat de mai 2021, le montant que les gouvernements européens sont contractuellement obligés de payer cette année se situe entre 7,8 et 9,75 milliards d'euros.

Le prix renégocié en Europe n'est pas clair. Aux États-Unis, Pfizer espère facturer un prix de liste de 110 à 130 dollars par dose à l'automne, bien que ce prix n'inclue pas les remises.

Les fonctionnaires de l'Union européenne affirment depuis des mois qu'il existe une inadéquation entre l'offre et la demande de vaccins COVID-19.

« Nous ne sommes plus au plus fort de la crise, ce qui a un impact direct sur notre demande de vaccins, alors que les finances publiques sont actuellement soumises à de fortes pressions », a déclaré la commissaire européenne à la santé, Stella Kyriakides, lors d'une réunion du Conseil européen en décembre.

« Nos contrats de vaccins doivent tenir compte de la situation actuelle et les entreprises doivent faire preuve de flexibilité à cet égard », a-t-elle ajouté.

L'été dernier, les deux parties ont décidé d'interrompre les livraisons afin de donner aux pays de l'UE le temps d'administrer les vaccins qu'ils avaient reçus. Cette décision a été prise après que les gouvernements de l'UE eurent averti Pfizer et d'autres entreprises que des millions de doses risquaient d'être gaspillées.

En novembre, ils ont signé un amendement donnant aux pays la possibilité de faire livrer des doses et de les stocker dans des entrepôts, autre signe de la surabondance de l'offre.

(1 dollar = 0,918 4 euro)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À CRÉER UN FONDS EUROPÉEN D’INDEMNISATION DES VICTIMES DES VACCINS CONTRE LA COVID-19 :

Le 17.3.2022
déposée conformément à l’article 143 du règlement intérieur
– Comirnaty (Pfizer, BioNTech)
– Vaccin COVID-19 Janssen
– Spikevax (vaccin Moderna)
– Vaxzevria (vaccin AstraZeneca)

B9-0169/2022 PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN VISANT À CRÉER UN FONDS EUROPÉEN D’INDEMNISATION DES VICTIMES DES VACCINS CONTRE LA COVID-19

Le Parlement européen,

– vu l’article 143 de son règlement intérieur,

A. considérant que l’Agence européenne du médicament répertorie déjà plus d’un million de cas d’effets indésirables à la suite d’une injection de vaccin contre la COVID-19 :

– 582 074 pour le vaccin Pfizer BioNTech,
– 244 603 pour le vaccin AstraZeneca,
– 150 807 pour le vaccin Moderna,
– 40 766 pour le vaccin Janssen(([1] Chiffres au 30 janvier 2022, publiés le 17 février 2022 par l’Agence européenne des médicaments. https://www.ema.europa.eu/en/documents/covid-19-vaccine-safety-update/covid-19-vaccines-safety-update-17-february-2022_en.pdf));

B. considérant que ces effets indésirables sont parfois sévères – ainsi, un enfant de 13 ans aurait perdu la vue à 90 % après une première dose du vaccin Pfizer(([2] https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/marseille/covid-un-avocat-de-marseille-depose-un-recours-contre-pfizer-les-reseaux-sociaux-s-emballent-2440867.html));

C. considérant que l’Agence européenne des médicaments affirme que les vaccins contre la COVID-19 ont eu, dans l’Union européenne, une issue fatale pour environ 10 000 personnes :

– 7 023 pour celui de Pfizer,
– 1 447 pour celui d’AstraZeneca,
– 834 pour celui de Moderna,
– 279 pour celui de Janssen ;

D. considérant que la Commission européenne a négocié les contrats d’achat et qu’elle n’a pas souhaité que les laboratoires pharmaceutiques engagent leur responsabilité ; considérant de plus que les députés européens n’ont pas eu

accès aux contrats pendant les négociations ;

1. demande à la Commission européenne de créer un fonds d’indemnisation pour les victimes des vaccins contre la COVID-19 ;

2. charge son Président de transmettre la présente résolution à la Commission et aux États membres.

NOMBRE TOTAL DE DOSES DE VACCIN CONTRE LA COVID-19 PÉRIMÉES DANS L’UNION EN 2022

8.2.2023
Réponse écrite

Question prioritaire avec demande de réponse écrite P-000399/2023
à la Commission
Article 138 du règlement intérieur
Michèle Rivasi (Verts/ALE)

Selon un rapport de presse([3] https://www.reuters.com/business/healthcare-pharmaceuticals/eu-may-pay-more-pfizer-covid-shots-return-lower-volume-2023-01-27/)), la Commission a confirmé qu’elle est en train de renégocier avec Pfizer et BioNTech son troisième et plus gros contrat afin de réduire le nombre de doses de vaccin contre la COVID-19 que l’Union s’est engagée à acheter cette année (jusqu’à 500 millions de doses) en échange d’un prix plus élevé.

Nous supposons que la Commission renégocie son contrat sur la base des informations qu’elle a recueillies auprès des 27 États membres sur le nombre de doses reçues par chaque pays l’année dernière et le nombre de ces doses périmées inutilisées dans leurs stocks.

1. Combien de doses de vaccin Pfizer/BioNTech ont été livrées aux États membres en 2022 et combien d’entre elles ont périmé sans avoir été utilisées ?
2. La Commission peut-elle fournir des données chiffrées détaillées pour chaque État membre ?
3. Que prévoit la Commission pour l’année 2023 si le contrat n’est pas renégocié et combien de doses de vaccin risquent d’expirer dans l’Union en 2023 ?

Dépôt : 8.2.2023